



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-315

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51809-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : TARIFS DE FACTURATION DES PRESTATIONS ARTISTIQUES DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD APPLIQUES AUX ENTITES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Patricia BORRICAND donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
Direction Générale des Services
Conservatoire Darius Milhaud

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Patricia BORRICAND

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : TARIFS DE FACTURATION DES PRESTATIONS ARTISTIQUES DU
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD APPLIQUES AUX ENTITES EXTERIEURES A LA
COLLECTIVITE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'installation du Conservatoire Darius Milhaud au sein du pôle culturel -380 avenue Mozart- depuis maintenant un an a permis de bénéficier de nouveaux équipements (*auditorium*), d'élargir le champ de l'enseignement (*art dramatique*) et de disposer d'équipements adaptés à son activité (*110 salles dont 4 studios de danse, 2 salles d'art dramatique, une médiathèque, une salle d'orchestre, une salle d'audition...*).

Cette infrastructure a permis non seulement de réunir sur un même site l'ensemble de l'activité du Conservatoire, mais également de proposer au public aixois une saison artistique plus riche et diversifiée.

Cette programmation autorisée par ce nouvel équipement permet aux professeurs comme aux élèves d'exprimer leur talent et ainsi de participer au rayonnement de la Ville, et ce, bien au delà de ses frontières.

Dans ce nouveau contexte, le Conservatoire est sollicité tant par des collectivités que par des organismes privés ou publics pour fournir des prestations artistiques.

L'objet de la présente délibération est de définir les bases tarifaires à appliquer pour facturer de telles manifestations compte tenu des coûts engendrés par le versement de cachets artistiques (*aux professeurs ou à des artistes extérieurs associés à l'événement ; les élèves n'étant pas indemnisés*) ainsi que des prestations techniques.

La réalisation de telles prestations aura comme localisation à titre principal le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et pourra également répondre à des sollicitations formulées dans le cadre de la location de l'auditorium Campra.

Un tel dispositif n'a pas pour vocation d'obéir à une logique commerciale mais de répondre aux sollicitations des acteurs culturels et économiques en organisant sa faisabilité juridique et financière.

L'enjeu est par conséquent d'apporter une réponse positive à des demandes qui permettent d'accroître le rayonnement de la Ville et de son Conservatoire au travers de différentes manifestations. Par ailleurs, la multiplication de ces événements a également pour effet de permettre l'acquisition d'une expérience complémentaire par les élèves, indispensable à la qualité de l'enseignement musical.

Techniquement, dans un souci de cohérence, cette facturation aura pour base la délibération 2008-0523 du 23 juin 2008 qui a déterminé les modalités de rémunération des intervenants artistiques lors de prestations artistiques.

Les modalités de mise en œuvre de cette tarification s'appliqueront selon le tableau ci-après :

Catégories	Éléments de la prestation	Montants	Montants HT après application d'un coefficient multiplicateur de 2	Montant total TTC de la prestation
Chef d'orchestre	Répétitions + spectacle	600 €	1 200 €	1 440 €
Musicien 1ère catégorie	Répétitions + spectacle	300 €	600 €	720 €
Musicien 2ème catégorie	Répétitions + spectacle	90 €	180€	216 €
Chorégraphe	Conception + spectacle	300 €	600 €	720 €
Technicien du spectacle	Répétitions + spectacle	150 €	300 €	360 €

La mise en place d'un coefficient multiplicateur fixé à 2, permet d'établir un seuil d'équilibre (*charges sociales comprises*) pour la collectivité.

Il convient d'appliquer à ces montants le taux de TVA en vigueur.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'une facturation des prestations artistiques du Conservatoire Darius Milhaud appliquée à des entités extérieures à la collectivité ;
- **DECIDER** d'appliquer les principes de rémunération des prestations artistiques gérées par la Ville tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recettes des sommes correspondantes.

DL.2014-315 - TARIFS DE FACTURATION DES PRESTATIONS ARTISTIQUES DU
CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD APPLIQUES AUX ENTITES EXTERIEURES A LA
COLLECTIVITE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)